



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à assister à

L'Assemblée Générale Annuelle de l'U.A.S. Saint-Cloud qui se tiendra le

mardi 24 janvier 2023

à partir de 19h00

L'Assemblée Générale se tiendra au siège de l'UAS Saint-Cloud

(33 quai du Président Carnot, 92210 St-Cloud)

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Annuelle

- Approbation du PV de l'AG ordinaire du 10 février 2022
- Rapport moral de l'exercice 2021/2022
- Rapport financier de l'exercice 2021/2022 et affectation du résultat comptable
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022 et quitus
- Constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes Grand Thornton représenté par Monsieur Rudy JARDOT
- Proposition de nomination du Commissaire aux comptes IGREC représenté par Monsieur Cédric RIGAUDY pour un mandat de 6 exercices
- Ratification des démissions et des élections des membres du Comité Directeur
- Questions diverses

A l'issue de l'Assemblée générale, se tiendra un Comité Directeur pour renouveler les membres du Bureau de l'U.A.S.

Les questions diverses doivent parvenir par courrier ou par mail au Siège de l'U.A.S (33 quai du Président Carnot, 92210 Saint-Cloud) avant le **16 janvier 2023**.

Si vous ne pouvez assister à cette Assemblée, merci de remplir un pouvoir (ci-joint) et nous le retourner par mail à : uas-saintcloud@orange.fr avant le **19 janvier 2023**.

Conditions requises pour voter : être âgé de + de 16 ans au jour de l'assemblée et être adhérent à jour de cotisation de plus de 3 mois à ce même jour (article 7-1 des statuts)

Avec nos sincères salutations.

Saint-Cloud, le 5 janvier 2023

Le Président de l'U.A.S
Jean-Paul CINQUILLI



POUVOIR

Je soussigné(e)

Domicilié(e)

Inscrit à la section.....,

ne pouvant assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'U.A.S St-Cloud du :

Mardi 24 janvier 2023

Donne pouvoir à

Monsieur ou Madame

Pour me représenter.

Fait à SAINT-CLOUD le /..... /.....

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de « bon pour pouvoir »

Toute personne ainsi mandatée peut être porteuse que d' 1 pouvoir maximum